

organisation

Le fonctionnement CHAM (procédure de recrutement des élèves, organisation pratique et pédagogique, allègement des volumes horaires de l'enseignement scolaire...) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent (B.O. n°31 du 29 août 2002).

MISE EN OEUVRE

L'emploi du temps scolaire est spécialement aménagé pour suivre un enseignement musical, théorique et pratique, important.

L'horaire de l'enseignement musical est prélevé sur l'horaire global de la classe et réparti sur l'ensemble des activités sans qu'aucune matière d'enseignement ne soit supprimée.

L'enseignement artistique est dispensé dans les locaux du Conservatoire, ainsi que dans les écoles Maurice Ravel et de la Loge Blanche pour certains cours collectifs.

NB : certaines répétitions d'ensembles, d'orchestres, rencontres d'artistes peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire.

! L'entrée en CHAM implique un engagement sur toute la durée de la scolarité du CE1 au CM2. En cas de situation particulière et après avis des équipes de direction et pédagogiques, Madame la Directrice Académique statuera sur la poursuite de scolarité de l'élève.

| INSTRUMENT | Niveau scolaire | Instrument | Formation musicale | Chant Choral | Pratique collective |
|------------|-----------------|------------|--------------------|--------------|---------------------|
| | CE1 | 1h | 1h30 | 45 mn | |
| CE2 | 1h | 1h30 | 45 mn | 45 mn | |
| CM1 | 1h | 2h | 45 mn | 1h | |
| CM2 | 1h | 2h | 45 mn | 1h | |

| VOIX | Niveau scolaire | Chant choral & Pratique corporelle | Percussions traditionnelles |
|------|-----------------|------------------------------------|-----------------------------|
| | CE1 | 2h15 | |
| CE2 | 2h15 | | |
| CM1 | 2h15 | 45 mn | |
| CM2 | 2h15 | 45 mn | |

informations

Pour faciliter l'accès à la pratique musicale, un partenariat a été établi entre l'Éducation Nationale et le Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Épinal au travers de classes à horaires aménagés musique (CHAM).

Ces classes, implantées dans toute la France, répondent à un objectif national qui vise à permettre à des enfants particulièrement motivés de mener de front des études artistiques de qualité et un enseignement général solide en référence aux programmes de l'Éducation Nationale.

Le cursus CHAM peut se poursuivre au Collège Jules Ferry de la 6^e à la 3^e, sous conditions.

Il est accessible sur dossier pour les élèves issus de CHAM primaires et sur tests d'admissibilité pour les autres élèves qui doivent être déjà musiciens.

Une commission présidée par Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale ou son représentant, décide des admissions en CHAM secondaires, en fonction de l'avis émis par le Conservatoire et du dossier scolaire de l'élève.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Épinal
scolarite.crd@agglo-epinal.fr

03 29 35 55 37 (Renseignements auprès de la Directrice adjointe)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,
Conseiller pédagogique éducation musicale

03 29 64 80 61

Secrétariat

ce.ienadj88@ac-nancy-metz.fr

03 29 64 80 44

ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

École Maurice Ravel

ce.0881595@ac-nancy-metz.fr

03 29 34 25 58

Collège Jules Ferry

ce.0880150@ac-nancy-metz.fr

03 29 33 05 50

École de la Loge Blanche

ce.0881682@ac-nancy-metz.fr

03 29 82 45 05



candidature

à retourner à

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Madame l'adjointe à Madame la DASEN
17-19 rue Antoine Hurault - 88000 ÉPINAL

DATE LIMITE DE RETOUR : 28 février 2025

Nom de l'enfant

Prénom

Fille Garçon

Date de naissance/...../.....

Adresse

.....

N° de téléphone

Mail

École actuellement fréquentée

.....

Classe

Voix Instrument

École Loge Blanche École Maurice Ravel
(CHAM école chantante) (CHAM instrumentale)

Pour la CHAM instrumentale, veuillez obligatoirement indiquer
4 souhaits d'instrument :

accordéon, alto, basson, clarinette, clavecin, contrebasse, cor, flûte
à bec, flûte traversière, guitare classique, hautbois, harpe, orgue,
percussions, piano, saxophone, trompette, trombone, tuba, violon,
violoncelle.

1).....

2).....

3).....

4).....

**Priorité sera donnée au souhait n°1, mais selon les places disponibles,
le choix définitif de l'instrument sera validé en fonction des aptitudes
relevées lors des temps d'échange et d'évaluation.**

Signature :

admission

Une commission est présidée par la Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale qui décide des admissions en École CHAM au regard des capacités des candidats à suivre avec profit la formation dispensée, à travers la motivation et les aptitudes musicales (nombre de places limité). Madame la Directrice Académique informe les familles par courriel de sa décision.

CANDIDATS DÉBUTANTS, ENTRÉE EN CE1

(Aucune connaissance préalable n'est demandée)

L'enfant participe à un atelier collectif au cours duquel est évaluée sa capacité à s'investir corporellement, à prendre sa place au sein du groupe, à se concentrer, à mémoriser, à reproduire, à reconnaître et à inventer.

Il interprète ensuite une courte chanson de son choix, qu'il aura préparée.

CANDIDATS NON DÉBUTANTS, ENTRÉE EN CE2, CM1, CM2

Uniquement en cas de place vacante

L'enfant interprète une pièce instrumentale du niveau requis (selon la dominante choisie).

Candidat déjà élève au Conservatoire

- L'avis de l'ensemble des professeurs de l'élève est sollicité. Un temps d'échange individuel permettra ensuite d'apprécier sa motivation.

Candidat non inscrit au Conservatoire

- L'enfant interprète une pièce instrumentale ou vocale du niveau requis (selon la dominante choisie). Il est évalué en formation musicale au cours d'une séquence de 15 minutes pour la CHAM instrumentale. Un temps d'échange individuel permettra ensuite de découvrir son parcours musical antérieur, de cerner son désir d'apprendre ainsi que son projet musical.

CALENDRIER

Mercredi 23 avril 2025
Mercredi 30 avril 2025

) Temps d'échange et
d'évaluation au Conservatoire
Gautier-d'Épinal

Avant le 20 juin 2025 : Communication des résultats

inscription

En cas d'admission, il est nécessaire de procéder à **une double inscription** :

- à la Mairie d'Épinal pour la partie scolaire
- au Conservatoire Gautier-d'Épinal pour la partie musicale

Pour les élèves non spinaliens, les familles doivent, avant de candidater, effectuer une démarche auprès du maire de leur commune pour l'informer de leur projet. En effet, l'admission définitive de l'élève sera conditionnée par la prise en charge de certains frais (voir tableaux ci-dessous). Le formulaire de demande de dérogation est disponible au service des affaires scolaires de la mairie d'Épinal et sur le site internet de la ville.

FRAIS PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE RÉSIDENCE D'ORIGINE DE L'ÉLÈVE

| | Élève Spinalien | Élève C.A.E. | Élève hors C.A.E. |
|---|-----------------|--------------|-------------------|
| Frais liés à l'enseignement musical au Conservatoire | aucun | aucun | 1 880 € * |
| Frais de scolarité liés à l'inscription à l'école Ravel ou Loge Blanche | aucun | 880 € * | 880 € * |

FRAIS PRIS EN CHARGE PAR LA FAMILLE

| | Élève Spinalien | Élève C.A.E. | Élève hors C.A.E. |
|--------------------------------|-------------------------------------|--------------|-------------------|
| Frais de dossier Conservatoire | 22,50 € * | | 52€ * |
| Restauration scolaire ** | mini : 2,41 € maxi : 7.69€ | 11.87 € | 11.87 € |

* montants donnés à titre indicatif, tarifs votés pour 2024/2025. Réactualisation lors de l'inscription.

